

**write
your
world**



**PILOT CORPORATION OF EUROPE
CODE ÉTHIQUE**

Date : 17 juin 2024

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	3
INTRODUCTION	5
Pourquoi ce Code Éthique ?	5
À qui s'applique le présent Code Éthique ?	6
Quel est le rôle de l'équipe de direction de PCE ?	6
Que faire en cas de doute ?	7
Et si quelque chose ne va pas ?	7
Comment savoir si j'adopte le comportement adéquat ? les bons réflexes :	7
Que se passe-t-il si le Code Éthique n'est pas respecté ?	7
Mise à jour régulière	8
LE RESPECT DES PERSONNES	9
➤ Respect des droits de l'homme	9
➤ Garantir de bonnes conditions de santé et de sécurité au travail	10
➤ Respecter la diversité, l'équité et l'inclusion	11
➤ Protéger les données personnelles	12
AGIR AVEC INTÉGRITÉ	14
➤ Lutte contre la corruption et le trafic d'influence	14
➤ Éviter les conflits d'intérêts	15
➤ Neutralité politique	16
➤ Faire preuve de prudence en matière de cadeaux et d'invitations	16
➤ Faire preuve de loyauté dans la communication et protéger les informations confidentielles	18
➤ Prévenir la fraude et le détournement d'actifs	19
➤ Coopérer avec nos fournisseurs	19
➤ Fabriquer des produits sûrs et de haute qualité pour nos clients et les consommateurs	20
➤ Traiter nos concurrents de manière équitable et respecter les réglementations en matière de concurrence et de consommation	20
➤ S'engager dans un dialogue ouvert avec nos autres parties prenantes	21
MINIMISER NOTRE IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT	22

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

17 juin 2024



Chers collègues,

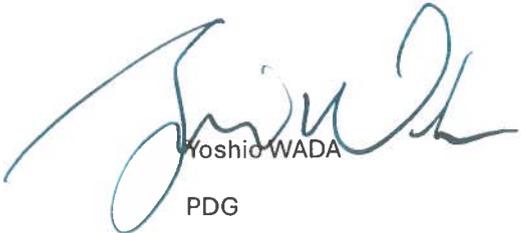
Elle a été au cœur de notre histoire et elle est aujourd'hui au cœur de notre stratégie : l'exemplarité et l'éthique sont une question de confiance entre Pilot et ses parties prenantes et c'est l'affaire et la responsabilité de chacun dans notre groupe.

Je suis convaincu que la manière dont nous faisons des affaires est au moins aussi importante que ce que nous faisons.

Pour vous aider dans votre activité quotidienne, j'ai décidé, avec les membres du Comité exécutif de Pilot Corporation of Europe, de définir dans ce Code éthique les principes fondamentaux qui doivent guider notre comportement en toutes circonstances.

Je compte sur chacun d'entre vous pour s'appropriier ce document, le respecter et s'y référer chaque fois que nécessaire, afin d'embarquer votre équipe ainsi que vos homologues dans ce voyage.

Ensemble, écrivons notre monde dans le respect des principes éthiques !



Yoshio WADA
PDG

Our Philosophy

When the company was founded in 1918, Masuo Wada and Hyosuke Nishio decided to establish five guiding principles for the company. Strong values that we still apply every day, no matter what the job and that have enabled the brand to become what it is today.

1. Sansha Teiritsu

The three balanced forces

三者設立

The three-legged Chinese bronze cooking pot is used to represent balance in business. Each leg represents one of the three parties in the relationship:

- The manufacturer.
- The retailer.
- The user.



2. Ukiwa Seishin

Shared joy and sorrows.

憂喜和精神

The principle of solidarity is symbolized by the lifebuoy. The principle applied both internally but also in commercial relationships.

3. Nankan Toppa

Overcoming difficulties.

難関突破

This is the determined attitude of the sailors when they have to overcome difficulties at sea.



4. Ichinichi Ishin

Progress step by step day by day.

一日一進

In nautical jargon, the pilot is the leader who must guide and ensure the constant progress of the boat. In the spirit of constant improvement, Masuo Wada named the company's first product Pilot.

5. Sishai Shinken

A genuinely committed approach.

至誠真剣

Nothing is impossible if we give ourselves the resources if the approach is committed and serious.

This is a principle that we apply to R&D, production and marketing.



INTRODUCTION

Pourquoi ce Code Éthique ?

Fondée en 1918, PILOT a pour mission de soutenir l'acte d'écrire en développant des instruments à la pointe de l'innovation. Depuis plus de 100 ans, PILOT s'engage à concevoir et à fabriquer des produits innovants, de qualité et éco-conçus.

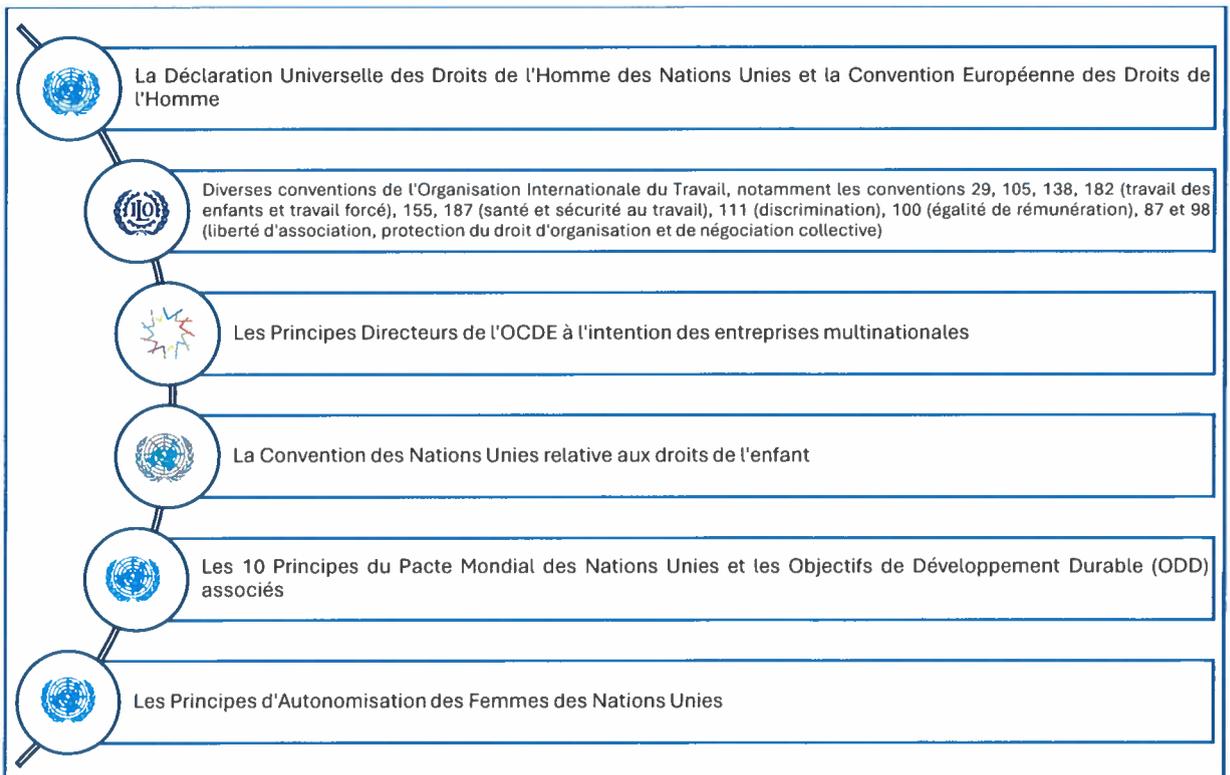
Fiers de notre métier, présents dans le monde entier, nous nous engageons à assurer la pérennité de PILOT en assumant nos responsabilités face aux défis sociétaux et climatiques.

Nous sommes convaincus qu'il ne peut y avoir de produit désirable sans une société durable, et nous nous engageons à contribuer activement à un avenir meilleur.

Nous contribuons à cet engagement en adoptant une approche RSE, en sensibilisant nos employés et nos partenaires aux pratiques commerciales durables et en nous améliorant continuellement.

C'est pourquoi le Code Éthique définit les principes et les valeurs auxquels adhèrent PILOT et toutes ses filiales, et qui doivent guider chaque collaborateur de PCE dans l'exercice quotidien de sa profession.

Fondements textuels de notre Code Ethique :



Nous adhérons aux Dix principes du Pacte mondial des Nations unies énumérés ci-dessous (et aux conventions auxquelles ces principes font référence) :

Droits de l'Homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection des droits de l'homme internationalement reconnus ; et
2. Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

Travail

3. Les entreprises doivent défendre la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Les entreprises doivent soutenir une approche de précaution face aux défis environnementaux ;
8. Prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale ; et
9. Encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises doivent lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et les pots-de-vin.

Certains pays dans lesquels opère PCE peuvent avoir des principes, des pratiques ou des lois plus exigeants que ceux énoncés dans le présent code. Quelle que soit la situation, la règle la plus stricte doit être respectée.

À qui s'applique le présent Code Éthique ?

Le présent Code Éthique s'applique à toute personne travaillant au sein de PILOT CORPORATION OF EUROPE (y compris PILOT PEN France, Benelux et Hongrie) - (ci-après dénommée "**PCE**" ou "**PILOT**").

Chez PCE, nous attendons également de nos partenaires commerciaux qu'ils se conforment à ce Code Éthique lorsqu'ils traitent avec PCE, car nous voulons nous appuyer sur des valeurs et des principes éthiques communs pour instaurer une confiance mutuelle.

Dans tous les pays, s'assurer que nos partenaires commerciaux et toute personne nous représentant auprès des autorités publiques acceptent de se conformer aux principes énoncés dans le présent Code Éthique. Chaque employé est l'ambassadeur de PCE et doit encourager ses partenaires commerciaux à adopter des normes similaires.

Quel est le rôle de l'équipe de direction de PCE ?

L'ensemble de l'équipe dirigeante de Pilot a un devoir d'exemplarité. Ils doivent :

- ✓ Veiller à ce que le Code Éthique soit pleinement appliqué par leurs équipes ;
- ✓ Sensibiliser à l'importance de l'éthique au sein de PCE ;
- ✓ Répondre aux questions des membres de leur équipe et les guider dans leur comportement éthique quotidien ;
- ✓ Signaler toute alerte reçue ou difficulté rencontrée.

Que faire en cas de doute ?

Ce Code Éthique peut ne pas couvrir toutes les situations. Si vous estimez que vous n'y trouvez pas les réponses appropriées, nous vous encourageons à demander conseil, de manière proactive, à :

1. Votre responsable, ou si ce n'est pas possible ;
2. Au Responsable Ethique (Secrétaire Général) ou au Responsable des Ressources Humaines ;

Le dialogue est toujours une solution.

Et si quelque chose ne va pas ?

En cas de situation exceptionnelle qui ne peut être résolue par les deux premiers niveaux, vous pouvez envoyer une alerte au système d'alerte PILOT : responsable.ethique@piloteurope.com.

Il est important de veiller à ce que les alertes collectées soient étayées par des faits cohérents et détaillés.

Il n'est pas toujours facile de faire part de ses préoccupations et cela peut être intimidant. C'est pourquoi le signalement du lanceur d'alerte restera confidentiel et aucune mesure de représailles ne pourra être prise à son encontre s'il le fait de bonne foi (c'est-à-dire dans le cadre du système d'alerte).

Quelles sont les étapes clés qui suivent le signalement d'une alerte ?

- L'auteur de l'alerte reçoit un accusé de réception sous 7 jours ;
- Après analyse de sa recevabilité, l'alerte fait l'objet d'un traitement dans les trois mois ;
- L'auteur sera tenu régulièrement informé de l'état d'avancement du traitement de son alerte.

Comment savoir si j'adopte le comportement adéquat ? Les bons réflexes :

1. Est-ce que j'agis conformément aux valeurs et aux politiques du Groupe ?
2. Est-ce que j'agis dans le meilleur intérêt de l'entreprise ?
3. Les lois et règlements sont-ils respectés ?
4. Serais-je à l'aise si mes actions étaient rendues publiques ?

⇒ Si la réponse à l'une de ces questions est "non", adressez-vous à votre supérieur hiérarchique et, si ce n'est pas possible, au Responsable Ethique ou des Ressources Humaines pour obtenir des conseils supplémentaires.

Que se passe-t-il si le Code Éthique n'est pas respecté ?

Le Code Éthique est une exigence minimale qui doit être respectée par tous, à moins que le respect de cette exigence n'enfreigne la législation locale. Le non-respect du Code Éthique peut avoir de graves conséquences, tant pour les personnes concernées que pour PILOT.

PCE s'engage à former tous ses employés et à intégrer ce parcours de formation à tous les nouveaux arrivants.

Si vous ne respectez pas les principes énoncés dans le Code Éthique, vous pouvez être tenu personnellement responsable et faire l'objet de sanctions disciplinaires proportionnelles à la gravité de l'infraction, conformément aux lois et réglementations locales, pouvant aller jusqu'au licenciement (voir règlement intérieur de PCE). À cet égard, PILOT s'engage à prévenir et à sanctionner toute violation du Code Éthique, ainsi qu'à mettre en œuvre des actions correctives si nécessaire.

L'ignorance du Code Éthique n'est pas une excuse. Mais le dialogue vous protège, autant qu'il nous permet d'avancer et de nous améliorer.

Mise à jour régulière

La nécessité de mettre à jour ce Code Éthique sera évaluée chaque année. Le présent Code Éthique sera annexé au règlement intérieur de PCE.

LE RESPECT DES PERSONNES

Nous nous soucions de nos collaborateurs et de l'impact de nos décisions sur le respect des droits de l'homme dans notre chaîne de valeur. Le respect de ces valeurs est au cœur de notre approche de la RSE, qui est développée dans notre "Politique sociale responsable", notre "Politique santé sécurité" et notre "Charte et politique achats responsables".

➤ *Respect des droits de l'homme*

Chaque employé de PCE doit **respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales**.

Le Groupe PILOT a établi des unités de production sur plusieurs continents. Partout où nous opérons, nous luttons contre la pratique du travail forcé, du travail des enfants ou de toute autre forme de discrimination dans nos activités et celles de nos partenaires commerciaux.

Le Groupe PILOT interdit le travail des enfants, nous n'employons aucune personne âgée de moins de 15 ans. Dans tous les cas, nous respectons les réglementations locales et nous ne devons pas permettre à des mineurs de moins de 15 ans d'effectuer des travaux susceptibles d'avoir un impact sur leur santé ou leur sécurité.

À cette fin, le Groupe PILOT respecte les droits de l'homme énoncés dans **la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1947**, ainsi que les **Normes Internationales de l'Organisation Internationale du Travail**.

PILOT s'engage à respecter la législation nationale en matière de temps de travail et de rémunération, ainsi qu'à défendre la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective.

Nous sommes particulièrement vigilants à l'identification des impacts négatifs, directs ou indirects, de notre activité sur la société, afin de les prévenir et, le cas échéant, d'y remédier.

Nous devons donc à tout moment

- Alerter en interne en cas de doute sur le respect des droits de l'homme dans notre chaîne de valeur
- Veiller au respect des droits de l'homme dans chacun de nos domaines de responsabilité (y compris les fournisseurs et les sous-traitants de PCE).
- Sensibiliser nos parties prenantes à nos engagements en matière de droits de l'homme

Plus d'informations :

- Charte achats responsables

Étude de cas

Je visite l'usine d'un de nos fournisseurs et je constate que ses employés travaillent dans des conditions déplorables. Comment dois-je réagir ?

- A. Je ne dis rien. C'est la responsabilité du fournisseur, pas celle de Pilot.
- B. Je discute directement avec le fournisseur et j'informe l'équipe achats de Pilot.
- C. Je discute oralement de la question lors de la visite de l'usine du fournisseur.

Réponse B. Parce qu'une violation des droits de l'homme pourrait avoir un impact sur la réputation de Pilot. Il est obligatoire de prendre des mesures. Il est important d'informer l'équipe achats en interne et de travailler sur un plan d'action correctif avec le fournisseur.

➤ **Garantir de bonnes conditions de santé et de sécurité au travail**

Dans le cadre de son travail au sein de PCE, chaque salarié doit pouvoir exercer sa profession de manière éthique, dans des **conditions de travail bienveillantes** (notamment en matière de santé et de sécurité au travail), dans le cadre d'un dialogue social sain et sans tabou.

Il est essentiel que la santé physique, mentale et sociale de chacun de nos employés soit préservée, notamment par le biais de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Chaque employé doit pouvoir exercer sa profession dans un environnement de travail sûr.

À cette fin, chaque manager doit favoriser un climat de respect qui encourage le **dialogue** et l'expression de tous les problèmes. Chaque question soulevée par un employé doit être écoutée avec attention et respect.

Nous devons donc à tout moment :

- Fournir des équipements et des services de protection individuelle pour garantir un environnement de travail sûr
- S'assurer que nous connaissons et respectons les différentes règles de santé, de sécurité, de bien-être et de sûreté qui s'appliquent à nos activités.
- Signaler tous les problèmes de sécurité et proposer des améliorations
- Respecter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle

Plus d'informations :

- Règlement intérieur
- Politique de santé sécurité
- Politique sociale responsable

Étude de cas

Un de mes collègues a failli avoir un accident du travail très grave, mais il ne veut pas le déclarer : que dois-je faire ?

A. Je parle à mon collègue et le convaincs de signaler le risque au responsable HSE afin d'éviter que cette situation dangereuse ne se reproduise. Si, malgré mes efforts pour le convaincre, il ne veut pas signaler le quasi-accident, j'informerai le responsable HSE de cette situation dangereuse.

B. C'est à mon collègue de signaler cette situation dangereuse à la direction. Ce n'est pas mon affaire.

C. Je signale le risque directement au responsable HSE sans en informer mon collègue.

Réponse A. Il est de la responsabilité de chaque employé de prévenir et de signaler toute situation potentiellement dangereuse, même si elle ne nous concerne pas directement.

➤ **Respecter la diversité, l'équité et l'inclusion**

PCE est un groupe dans lequel chaque employé a sa place pour évoluer et **développer ses compétences**. Nous sommes convaincus que la **diversité** et l'**inclusion** renforcent l'engagement, les performances et les capacités de nos employés.

Ainsi, chez PILOT, chaque salarié bénéficie d'une égalité d'accès à l'emploi et aux outils nécessaires au bon exercice de ses fonctions, ainsi que d'un accompagnement personnalisé dans le développement de sa carrière au sein de PILOT, comme le prévoit notre règlement intérieur.

Chaque salarié doit pouvoir jouir de ses droits, indépendamment de son origine ethnique, nationale, sociale ou culturelle, de son sexe, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de sa situation familiale, de sa religion, de ses opinions politiques ou de son appartenance syndicale.

La **discrimination** n'est pas tolérée chez PILOT. Aucune décision ne peut être prise sur cette base. Il en va de même pour le **harcèlement** (voir Règlement intérieur de PCE).

Toute pression, poursuite ou harcèlement de nature morale ou sexuelle est interdite.

PILOT attend de tous ses employés un comportement respectueux et vertueux.

Nous devons donc à tout moment :

- Adopter une attitude inclusive et ouverte pour garantir que PILOT est un lieu de travail où le respect mutuel est la règle.
- Prendre des décisions sur la base de critères objectifs
- Traiter tout le monde sur un pied d'égalité
- Aider un collègue en difficulté.

Dans tous les cas, si vous êtes témoin ou victime d'une discrimination ou d'un harcèlement, **n'hésitez jamais** à alerter d'abord votre supérieur hiérarchique, votre responsable des ressources humaines ou vos référents en matière de harcèlement et de harcèlement sexuel, et si cela n'est pas possible, vous pouvez utiliser notre système d'alerte. La confidentialité du signalement sera garantie et aucune mesure de représailles ne sera prise à votre rencontre pour avoir signalé un tel cas en toute bonne foi.

Étude de cas

Marie vient de rentrer d'un congé maternité de six mois et hésite à postuler pour un poste de chef d'équipe qui vient de se libérer en interne. Marie a l'impression que son absence prolongée pourrait être perçue négativement par ses collègues et sa direction. Elle se demande si elle a des chances égales par rapport aux autres candidats qui n'ont pas pris de congé. Comment puis-je la conseiller ?

A. Je conseille à Marie de ne pas postuler au poste de chef d'équipe. Il vaut mieux attendre une autre opportunité, en espérant que d'ici là son absence pour cause de congé maternité sera oubliée et qu'elle sera mieux perçue par ses collègues et ses responsables.

B. Je conseille à Marie de postuler pour le poste. Comme elle est une femme, elle aura plus de chances d'obtenir le poste.

C. Je conseille à Marie de postuler pour le poste de chef d'équipe et de mettre en avant ses compétences, ses réalisations passées et sa motivation pour le poste.

Réponse C. Même si Marie vient de revenir d'un congé maternité, elle sera évaluée pour le poste uniquement sur la base de ses capacités professionnelles - comme n'importe quel employé de l'entreprise. Le sexe ne doit pas être un critère pour postuler à un poste.

➤ Protéger les données personnelles

Tous les employés et clients de PCE ont droit au respect de leur vie privée, et en particulier à la protection de leurs données personnelles. Certaines données personnelles peuvent être considérées comme sensibles si elles révèlent des informations susceptibles d'entraîner une discrimination.

PCE s'engage donc à limiter la collecte des données personnelles, à les traiter et à les protéger conformément aux exigences réglementaires.

Cette exigence de protection est énoncée dans notre "Charte informatique" et dans les règles RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) applicables à PCE.

Nous devons donc à tout moment :

- Disposer d'une justification légale pour le traitement des données à caractère personnel et/ou sensibles
- Ne traiter que les données adéquates, pertinentes et nécessaires
- Appliquer le niveau de sécurité requis au traitement des données à caractère personnel
- Documenter le traitement des données personnelles.

Plus d'informations :

- Charte informatique
- RGPD
- CNIL

Étude de cas

Alex découvre accidentellement que les données personnelles de certains employés sont accessibles à tous les responsables de l'entreprise, sans restriction ni cryptage approprié. De plus, ces données sont stockées dans un fichier non sécurisé, ce qui augmente le risque de violation de la confidentialité et de l'intégrité des informations. Que doit faire Alex ?

A. Alex décide de ne rien dire et de poursuivre son travail comme d'habitude. Il pense que le fait de signaler la faille pourrait nuire à sa carrière et que personne d'autre ne remarquera le problème.

B. Alex décide d'informer anonymement la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) de cette situation. Il pense que les autorités agiront et obligeront l'entreprise à sécuriser correctement les données des employés, tout en protégeant son identité et sa carrière.

C. Alex décide de signaler la violation directement à son supérieur hiérarchique et au correspondant pour la protection de la vie privée ou au département des ressources humaines. Il espère qu'en adoptant une approche proactive et constructive, l'entreprise prendra rapidement des mesures correctives.

Réponse C. Il incombe à chaque employé d'informer en interne en cas de violation de la sécurité des données à caractère personnel et il appartient à l'entreprise de protéger et de limiter la collecte de données à caractère personnel conformément à la réglementation sur les données à caractère personnel. Toutefois, chaque employé conserve le droit de signaler directement une violation aux autorités, en particulier si la violation n'est pas traitée par la direction.

AGIR AVEC INTÉGRITÉ

Tout commence par le respect des lois et réglementations applicables, ce qui implique le respect des lois et réglementations françaises ainsi que des lois et réglementations applicables dans toute autre juridiction où nous exerçons nos activités.

Cependant, l'intégrité ne se limite pas au simple respect des lois : nous attendons également de chacun un comportement exemplaire afin de nous assurer que nous agissons de manière éthique à tout moment. C'est essentiel pour préserver notre réputation, nos activités et notre personnel.

Nous attendons de toute personne travaillant chez PCE ou avec Pilot qu'elle adopte un comportement éthique en toutes circonstances.

➤ **Lutte contre la corruption et le trafic d'influence**

Qu'est-ce que la corruption ?

Il y a **corruption active** lorsqu'une personne (le **corrupteur**) donne ou accepte de donner, directement ou indirectement, **un avantage** à une autre personne (le **corrompu**) afin que celle-ci accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de ses fonctions au profit du corrupteur.

Il y a **corruption passive** lorsqu'une personne (le **corrompu**) sollicite ou accepte un avantage accordé, directement ou indirectement, par un **corrupteur**. En échange, le **corrompu** exerce ou s'abstient d'exercer ses fonctions dans l'intérêt du corrupteur.

La corruption est "publique" lorsque le corrupteur est **un agent public**, et "privée" lorsque le corrupteur est **un particulier**. La corruption publique et la corruption privée sont toutes deux strictement interdites.

Quelles sont les différentes formes de corruption ?

La corruption peut concerner l'argent...

- le paiement de pots-de-vin ou de commissions occultes,
- les paiements de facilitation,
- réduction de prix,
- les contributions caritatives ou le parrainage,
- le paiement de la dette d'autrui,
- etc.

... Ou prendre d'autres formes :

- des cadeaux, des voyages ou des invitations en violation des politiques du groupe,
- un emploi ou une promesse d'embauche,
- l'exécution de travaux à titre gratuit,
- un traitement préférentiel dans le cadre d'un appel d'offres,
- la divulgation d'informations confidentielles,
- etc.

Qu'est-ce que le trafic d'influence ?

Le trafic d'influence suppose l'intervention d'un **intermédiaire** (un particulier ou un agent public) qui use (ou prétend user) de son influence pour aider quelqu'un à obtenir une décision favorable de la part d'une autorité ou d'une administration publique.

Quelles sont les conséquences de la corruption et du trafic d'influence et les risques pour PILOT et ses employés ?

Au niveau de l'entreprise, la corruption entraîne des risques élevés en termes de réputation, d'impact financier et d'opportunités commerciales. Toute personne qui se rend coupable de corruption ou de trafic d'influence s'expose à des sanctions disciplinaires ainsi qu'à des poursuites pénales (peine de prison et lourdes amendes).

Au niveau de la société, la corruption cause également des dommages considérables : elle accroît les inégalités et la discrimination, elle a un impact négatif sur notre environnement et elle sape les démocraties et le développement social.

C'est la raison pour laquelle Pilot a adopté une approche de tolérance zéro à l'égard de la corruption.

Nous devons donc à tout moment :

- Analyser la situation avec un regard objectif
- Éviter d'accepter ou de proposer des avantages indus
- En cas de doute, signalez-le immédiatement au responsable éthique ou utilisez le système d'alerte.

Étude de cas

Un fournisseur me dit que s'il remporte l'appel d'offres, nous pourrions faire la fête ensemble lors de la prochaine coupe du monde de football. Comment dois-je réagir ?

A. Je ne dis rien et j'accepte l'invitation.

B. Je dis aux fournisseurs que c'est contraire à notre Code Éthique et je rejette l'invitation.

C. J'accepte de célébrer avec le fournisseur, en tenant compte de la limite de la valeur de l'invitation fixée par mon entreprise dans la politique en matière de cadeaux et d'invitations.

Réponse B. Les offres doivent être basées uniquement sur des critères objectifs. Les fournisseurs peuvent influencer votre objectivité en proposant un cadeau ou une invitation lors d'un appel d'offres. Pendant cette période, les cadeaux et les invitations sont strictement interdits (voir également le paragraphe "Cadeaux et invitations").

➤ **Éviter les conflits d'intérêts**

Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts ?

Un conflit d'intérêts est une situation dans laquelle **les intérêts personnels d'un employé entrent en conflit**, donnent l'apparence d'un conflit ou sont potentiellement en conflit **avec ceux de l'entreprise**, et peuvent donc compromettre (ou donner l'impression qu'ils pourraient compromettre) l'exécution impartiale, loyale et objective des tâches de l'employé pour l'entreprise.

Quels sont les risques pour l'entreprise et ses employés ?

Nous pouvons tous être confrontés à ce type de situation, qui peut concerner nos relations personnelles (amicales ou familiales) ou professionnelles. Un conflit d'intérêts n'est pas en soi interdit. Mais il peut être le signal faible d'une situation plus grave. **La transparence permet d'éviter que cette situation ne devienne un problème éthique.**

Nous devons donc à tout moment :

- Signaler à son supérieur hiérarchique toute situation susceptible d'influencer ou de sembler influencer son jugement ou sa prise de décision
- S'abstenir de participer au processus décisionnel en cas de conflit d'intérêts
- Demander conseil au responsable éthique et/ou au responsable des ressources humaines en cas de doute sur la situation.

Étude de cas

Dans le cadre d'un appel d'offres, je suis chargé de sélectionner un nouveau fournisseur. Parmi les différents candidats qui me sont proposés figure l'entreprise de ma belle-sœur. Je suis convaincu de ses compétences professionnelles. Puis-je sélectionner son entreprise pour participer à l'appel d'offres ?

- A. J'informe mon supérieur, mais je continue à participer au processus de sélection, en promettant d'être impartial.
- B. J'informe immédiatement mon supérieur hiérarchique de la situation et je m'abstiens de prendre la décision finale pour l'appel d'offres afin d'éviter tout conflit d'intérêts.
- C. Je ne dis rien et continue à gérer l'appel d'offres. De toute façon, je sais que l'entreprise de ma belle-sœur mérite de remporter le marché.

Réponse B. L'un des candidats étant l'entreprise de ma belle-sœur, il y a un risque de conflit d'intérêts personnels. Je dois donc signaler ce risque immédiatement à mon supérieur et m'abstenir de prendre part à la décision finale.

➤ **Neutralité politique**

PCE n'apporte aucune contribution financière ou en nature aux partis politiques, aux hommes politiques ou aux institutions apparentées. PCE respecte le droit de ses employés à participer en tant qu'individus à la vie politique, à condition qu'ils ne représentent pas l'entreprise ou qu'ils ne puissent pas être perçus comme tels.

➤ **Faire preuve de prudence en matière de cadeaux et d'invitations**

Quels sont les risques pour PILOT et ses employés ?

Offrir ou **recevoir** des cadeaux et des invitations (y compris au restaurant et lors d'événements sportifs ou culturels) est généralement une marque de courtoisie et fait partie d'une relation commerciale normale. Toutefois, ils peuvent présenter certains risques, car ils pourraient être utilisés comme un avantage inapproprié accordé à quelqu'un en échange d'une décision favorable. C'est la raison pour laquelle ils ne doivent en aucun cas être offerts dans l'espoir de recevoir quelque chose en échange.

Interdictions générales :

- ✗ Les cadeaux et les invitations sont strictement interdits pendant les **négociations**, les appels d'offres ou les mises en concurrence.
- ✗ Les cadeaux et invitations ne doivent en aucun cas prendre la forme d'une **somme d'argent** ou d'un équivalent en espèces.
- ✗ Les cadeaux et invitations reçus à **domicile** sont interdits
- ✗ Les cadeaux ne doivent jamais **être sollicités** par le bénéficiaire
- ✗ Les cadeaux **ne doivent jamais être source d'embarras** s'ils sont révélés publiquement.

- ✗ Les cadeaux ne doivent jamais être offerts à un **membre de la famille** ou à un **ami proche**.

Ils doivent toujours :

- ✓ Être **autorisé** par la (les) législation(s) locale(s) applicable(s)
- ✓ Être **raisonnables** dans leur nature et leur valeur
- ✓ **Respecter** les coutumes du pays dans lequel le cadeau est offert.
- ✓ Être **envoyé** à l'**adresse professionnelle du bénéficiaire**
- ✓ Être **occasionnelles** (leur fréquence est sujette à examen)
- ✓ Être proposés dans un **contexte professionnel**, à des fins commerciales légitimes
- ✓ Être **signalés** en toute transparence à votre supérieur hiérarchique s'ils sont inférieurs à 150 € ou équivalent / personne
- ✓ Être **signalés** en toute transparence à votre supérieur hiérarchique et au responsable éthique si leur montant est supérieur à 150 euros ou équivalent/personne.
- ✓ Les cadeaux et les invitations à des **agents publics** nécessitent l'accord écrit préalable du responsable éthique.

Nous devons donc à tout moment :

- Se reporter à la politique de PCE en matière de cadeaux et d'invitations lorsque vous envisagez d'offrir ou de recevoir un cadeau ou une invitation.
- Respecter strictement ces règles
- Demander conseil si l'on n'est pas sûr de la situation

Études de cas

Nous sommes à la mi-décembre, nous menons des négociations annuelles et notre entreprise souhaite envoyer des cadeaux de Noël (par exemple des bouteilles de vin) à ses plus gros clients..
Que dois-je faire ?

A. Les cadeaux et invitations pendant la période de négociations annuelles sont strictement interdits. Je pourrais envoyer ce cadeau une fois les négociations terminées.

B. Ces bouteilles de vin ont une valeur inférieure à la valeur maximale autorisée pour les cadeaux par la politique cadeaux, je suis libre de les envoyer.

C. Il s'agit de relations commerciales normales, je suis sûr que le client appréciera ce type d'attention, et tous mes concurrents le font de toute façon.

Réponse A. Les cadeaux et les invitations pendant la période de négociation sont strictement interdits. En fonction de la valeur des bouteilles de vin, il convient d'en informer le directeur et le responsable de la conformité.

➤ **Faire preuve de loyauté dans la communication et protéger les informations confidentielles**

Qu'est-ce que la loyauté dans la communication ?

Une communication loyale est la base d'une relation forte et durable avec nos partenaires commerciaux et nos parties prenantes, que ce soit pour des négociations commerciales ou pour des rapports financiers. Chaque employé est un ambassadeur de PILOT auprès des tiers et nous devons donc veiller à préserver l'image et la réputation du Groupe.

Les produits PILOT sont le résultat d'une recherche constante, d'une innovation et d'un savoir-faire unique. Nos informations confidentielles font partie de nos actifs les plus précieux et doivent être protégées de manière adéquate. Le besoin de transparence doit donc être équilibré avec la nécessité de protéger ces actifs intangibles. Chacun d'entre nous s'engage notamment à appliquer le niveau de sécurité et de protection de ses documents et de son équipement informatique/numérique et de ses données, tel qu'il peut être exigé, et à éviter toute divulgation inappropriée (par exemple, accord de non-divulgation).

Nous communiquerons de manière respectueuse, loyale et transparente avec nos homologues. Nous protégerons nos secrets commerciaux et nos informations confidentielles.

Ces informations confidentielles peuvent inclure des données financières ou des informations relatives à la stratégie de gestion, aux employés, aux clients, aux collections et aux lancements de produits, aux ventes, aux acquisitions potentielles ou aux activités commerciales susceptibles de nous donner un avantage concurrentiel.

Nous respecterons et protégerons également les informations confidentielles de nos partenaires commerciaux.

Nous devons donc à tout moment :

- Respecter les règles applicables en matière de protection de l'information, d'utilisation de la technologie numérique et de délit d'initié. La divulgation d'informations non publiques doit respecter les règles du PILOT et être limitée aux personnes dûment autorisées, comme les autorités publiques, avec une mission précise et un "besoin de savoir" légitime, et uniquement sur un contenu strictement convenu et limité.
- Informer immédiatement notre responsable si nous découvrons que des informations confidentielles ont été divulguées.
- Veillez à ne pas divulguer d'informations confidentielles lorsque des tiers visitent nos locaux, sont en déplacement ou parlent dans un lieu public.
- Demander conseil en cas de doute sur la situation

Plus d'informations :

- Charte informatique
- Règlement intérieur

Étude de cas

Mon poste chez PILOT me donne accès à des informations confidentielles. Lors d'un dîner organisé par les anciens élèves de mon école d'ingénieurs, un de mes anciens camarades de classe s'est montré très intéressé par les projets innovants que nous développons et m'a posé

des questions de plus en plus précises. Il connaît peut-être une entreprise qui pourrait nous aider et souhaite en savoir plus. Comment dois-je réagir ?

A : Je partage l'information avec lui, en lui faisant promettre de ne rien dire. Comme nous étions tous dans la même promotion, je lui fais confiance.

B : Je ne dis rien et j'informe immédiatement mon supérieur hiérarchique.

C : Je réponds à ses questions tout en restant vague et je précise que les informations qu'il demande sont confidentielles et que je ne peux donc pas les divulguer. Je lui dis que nous rediscuterons de la question sur une base professionnelle avec un accord de non-divulgateion approprié.

Réponse C. En effet, la priorité est de ne jamais divulguer d'informations confidentielles concernant l'entreprise et si nous pensons qu'elles peuvent être utiles, nous devons signer un accord de non-divulgateion.

➤ **Prévenir la fraude et le détournement d'actifs**

Nous respectons le contrôle interne, nous prenons des mesures de prévention et de lutte contre la fraude et le détournement d'actifs.

Nous assurons une gestion transparente de l'entreprise, de la conformité et de la communication avec nos actionnaires et fournissons des rapports financiers adéquats.

PILOT est une société cotée en bourse au Japon et, en tant que telle, est régie par des règles de contrôle interne. Elle a donc mis en place un certain nombre de contrôles internes pour garantir la transparence, l'exactitude et la fiabilité de ses rapports financiers afin d'éviter la tromperie envers nos investisseurs.

Chacun d'entre nous doit lutter contre la fraude, qu'elle soit interne ou externe. Chacun d'entre nous doit protéger la propriété et la valeur des actifs de l'entreprise et éviter leur détournement. La tenue de registres financiers et commerciaux précis, l'exercice d'une diligence raisonnable à l'égard de nos partenaires commerciaux et la gestion de notre entreprise avec intégrité sont autant de moyens d'atteindre cet objectif.

Nous devons donc à tout moment :

- Respecter les politiques internes mises en place pour prévenir la fraude (cadre de contrôle interne, y compris Japan-sox, séparation des tâches, formations de sensibilisation, etc.)
- Assurer l'exactitude des rapports financiers et de gestion
- Veiller à ce que les actifs ou les finances de l'entreprise ne soient pas détournés, mal utilisés ou utilisés à des fins personnelles ou illégitimes.
- Enquêter sur tout soupçon de fraude

➤ **Coopérer avec nos fournisseurs**

Nous avons une responsabilité envers tous nos partenaires et notre chaîne de valeur et nous reconnaissons l'importance de nos choix d'approvisionnement et leur impact sur la société, l'économie et l'environnement.

Nous pensons que nos fournisseurs ont la responsabilité de respecter les principes énoncés dans notre Charte achats responsables et de gérer les risques sociaux, économiques et environnementaux dans leur propre chaîne d'approvisionnement. La Charte achats responsables définit les engagements mutuels entre PCE et ses fournisseurs pour promouvoir des pratiques d'achat durables et éthiques.

Nous devons donc à tout moment :

- Intégrer des critères sociaux et environnementaux dans nos décisions d'achat
- Prendre des décisions impartiales, promouvoir une concurrence loyale avec les fournisseurs
- Veiller à ce que nos fournisseurs respectent les principes énoncés dans notre Charte achat responsable

Plus d'informations :

- Charte achats responsables
- Politique achats responsables

➤ ***Fabriquer des produits sûrs et de haute qualité pour nos clients et les consommateurs***

Nous nous engageons à fabriquer des produits de qualité et à fournir des informations fiables sur nos produits. Cela a été un élément clé de notre présence de longue date sur le marché et doit le rester. Nous contrôlons le niveau de qualité à chaque étape de la fabrication de nos produits et nous appliquons les normes de qualité et de sécurité les plus élevées.

Nous respectons la réglementation relative à la protection des consommateurs et nous accordons de l'importance au retour d'information des clients et des consommateurs, ainsi qu'aux attentes de la société, afin d'alimenter notre processus d'amélioration continue.

Nous devons donc à tout moment :

- Fournir des informations transparentes sur la sécurité d'utilisation de nos produits
- Respecter les règles applicables en matière de sécurité des produits et de protection des consommateurs
- Garantir un produit de haute qualité

➤ ***Traiter nos concurrents de manière équitable et respecter les réglementations en matière de concurrence et de consommation***

Nous respectons les réglementations et les lois relatives à la concurrence dans tous les pays où nous opérons.

La concurrence loyale est une condition de l'innovation et du progrès.

Afin de préserver notre position sur le marché, nous devons éviter de divulguer des informations confidentielles ou de partager des informations sensibles du point de vue de la concurrence avec nos concurrents. Nous collecterons des informations sur eux de manière licite. Nous traiterons nos concurrents avec respect, car nous attendons la même chose d'eux.

Nous interdisons tout accord - formel ou informel - ou tentative d'accord avec des concurrents visant à organiser les prix ou les conditions de vente, à partager un marché ou à boycotter un acteur du marché, par exemple lors de réunions professionnelles.

Nos distributeurs sont libres de fixer leurs propres prix.

Nous devons donc à tout moment :

- Respecter les règles du droit de la concurrence
- Adopter un comportement respectueux
- Assurer la protection et la non-divulgence des informations sensibles

➤ ***S'engager dans un dialogue ouvert avec nos autres parties prenantes***

Nous respectons le rôle que chacun doit jouer dans la société civile (nos employés, les syndicats, les autorités publiques, les organisations non gouvernementales, les associations, etc.) et sommes convaincus que le dialogue et le respect sont les conditions essentielles de relations saines et constructives.

Nous soutenons le développement des entreprises locales, y compris celles qui sont des acteurs clés de l'économie sociale et solidaire.

Nous sommes partenaires de plusieurs associations locales et nous soutenons les ONG par des dons de produits.

Nous devons donc à tout moment :

- Adopter un comportement respectueux
- Être ouvert au dialogue
- Être constructif afin de trouver des solutions mutuellement satisfaisantes

Plus d'informations :

- Politique en matière de dons



MINIMISER NOTRE IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Nous nous efforçons de contrôler et de réduire l'impact environnemental de nos activités tout au long de notre chaîne de valeur.

Chaque année, nous calculons nos émissions de gaz à effet de serre et nous visons à réduire de 50% nos émissions de CO2 sur notre scope 1, 2, 3 par k€ de chiffre d'affaires d'ici 2030 (vs 2018).

Chacun d'entre nous doit se conformer aux politiques environnementales applicables de l'entreprise et adopter le bon comportement afin de minimiser l'impact du PILOT sur l'environnement.

Quel que soit notre rôle dans l'organisation, nous devons être proactifs dans la recherche de moyens de limiter notre impact sur l'environnement ; nous devons prendre en compte les impacts environnementaux de nos actions, décisions et choix d'achat quotidiens.

Nous devons donc à tout moment :

- Prendre en considération les critères environnementaux lors de la sélection d'un fournisseur, d'un produit ou d'un service.
- Rapport interne en cas de risque de pollution de l'environnement
- Signaler toute idée d'amélioration au responsable HSE

Plus d'informations :

- Rapport RSE
- Politique environnementale
- Politique achats responsables
- Charte achats responsables

Étude de cas

L'un de nos principaux fournisseurs refuse de signer notre politique d'achat responsable. Que puis-je faire à ce sujet ?

A. Je ne dis rien et je continue à travailler avec ce grand fournisseur.

B. Je l'appelle pour discuter avec notre responsable des achats des raisons pour lesquelles il refuse de signer la politique d'achat responsable. Je dois comprendre le point de blocage du fournisseur et trouver une solution pour respecter les valeurs de notre politique.

C. Je mets en suspens les relations avec ce fournisseur.

Réponse B. Pilot souhaite que sa politique achats responsables soit signée par chaque fournisseur mais s'engage à prendre en compte toute préoccupation ou règle établie par un fournisseur.